



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Association Municipale d'Enseignement et d'Education Musicale - AMEM

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023

Association Municipale d'Enseignement et d'Education Musicale - AMEM

Hôtel de Ville / Place Auguste Génie - 60160 MONTATAIRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Association Municipale d'Enseignement et d'Education Musicale - AMEM**

Hôtel de Ville / Place Auguste Génie - 60160 MONTATAIRE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Municipale d'Enseignement et d'Education Musicale - AMEM,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Municipale d'Enseignement et d'Education Musicale - AMEM relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, La Défense, le 29 novembre 2023

KPMG SA

Date :  
2023.11.29  
17:00:30  
+01'00'

Géraldine Roosen

Commissaire aux comptes



ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>105 252.37</b>	<b>96 920.56</b>	<b>8 331.81</b>	<b>5 058.16</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 252.37	96 920.56	8 331.81	5 058.16
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>105 252.37</b>	<b>96 920.56</b>	<b>8 331.81</b>	<b>5 058.16</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 642.42		39 642.42	15 551.67
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	125 983.50		125 983.50	277 216.61
Valeurs mobilières de placement			0.00	0.00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	326 304.39		326 304.39	187 490.66
Charges constatées d'avance	962.46		962.46	1 220.00
<b>Total II</b>	<b>492 892.77</b>	<b>0.00</b>	<b>492 892.77</b>	<b>481 478.94</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>598 145.14</b>	<b>96 920.56</b>	<b>501 224.58</b>	<b>486 537.10</b>



PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES *</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>88 461.27</b>	<b>88 461.27</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	88 461.27	88 461.27
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
<b>Report à nouveau</b>	<b>17 516.56</b>	<b>8 293.39</b>
Excédent ou déficit de l'exercice	10 798.18	9 223.17
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>116 776.01</b>	<b>105 977.83</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>116 776.01</b>	<b>105 977.83</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	182 327.63	184 011.20
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>182 327.63</b>	<b>184 011.20</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 465.30	5 441.80
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 655.64	17 106.27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	175 000.00	174 000.00
<b>Total IV</b>	<b>202 120.94</b>	<b>196 548.07</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>501 224.58</b>	<b>486 537.10</b>



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	752.00	820.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0.00	120.00
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	165 438.67	165 542.73
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	400 539.00	390 172.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 724.13	1 396.35
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>568 453.80</b>	<b>558 051.99</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	1 105.11	4 114.56
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	92 032.29	75 876.66
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 225.45	4 672.83
Salaires et traitements	347 663.78	342 910.31
Charges sociales	108 484.39	104 040.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 803.15	1 950.21
Dotations aux provisions	0.00	15 150.00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	0.00	686.00
<b>Total II</b>	<b>559 314.17</b>	<b>549 401.42</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>9 139.63</b>	<b>8 650.57</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 731.72	546.72
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 731.72</b>	<b>546.72</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 731.72</b>	<b>546.72</b>



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>10 871.35</b>	<b>9 197.29</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	10.80	261.46
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>10.80</b>	<b>261.46</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	83.97	235.58
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>83.97</b>	<b>235.58</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-73.17</b>	<b>25.88</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0.00	0.00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0.00	0.00
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>570 196.32</b>	<b>558 860.17</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>559 398.14</b>	<b>549 637.00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>10 798.18</b>	<b>9 223.17</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



## ANNEXES

Le bilan avant répartition, de l'exercice clos le 30 juin 2023, présente un total de 501.225 €, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, un total de 570.196 €. L'exercice dégage un excédent de 10.798,18 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 novembre 2023.

### 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Malgré la reprise des activités de notre école, l'exercice a été marqué par une rotation importante (départs et remplacements) des professeurs.

### 1.2 Informations sur la structure

#### 1. Objet social

L'Association a pour but :

- De développer l'éducation et l'enseignement artistique des enfants scolarisés et de leurs parents et plus généralement la pratique musicale par tous les moyens qu'elle déterminera ;
- De développer des activités et la mise en place de formations professionnelles et d'ateliers dans le domaine artistique et plus particulièrement de la musique, de la danse, du théâtre et tout autre domaine s'y rapportant. Elle a aussi pour but de former des formateurs dans ces domaines.

#### 2. Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

Les principales missions sociales sont :

##### 1) Le partenariat avec l'Education Nationale :

Grâce à ce partenariat, l'association a eu la chance d'avoir pu, au fil des années, développer un rapport privilégié avec les écoles maternelles et primaires de Montataire et de Thiverny. L'association intervient également au collège pour faire découvrir les instruments de l'orchestre aux élèves.

##### 2) Le périscolaire

Au travers d'activités périscolaires, l'association assure des cours de formation musicale.

##### 3) Les pratiques instrumentales



Les pratiques instrumentales regroupent, à la fois au niveau de pratiques individuelles et de cours collectifs, 21 disciplines, aussi bien autour des instruments de musique, qu'au niveau de la danse et du projet transversal autour des musiques actuelles.

L'association présente chaque année ses élèves aux évaluations départementales.

#### 4) Studio d'enregistrement

L'association dispose de trois studios de répétition entièrement équipés, mis à disposition des groupes, selon un dispositif d'autonomie.

#### 5) La diffusion

L'AMEM organise et participe chaque année à de nombreuses manifestations, notamment le festival des clochers, et le concert des professeurs.

#### 6) Le centre de formation OFRA

L'association est reconnue par le département de l'Oise, pôle ressource dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique, au niveau de la formation des formateurs sur le département.

### **3. Description des moyens mis en oeuvre**

L'enseignement artistique est assuré par plus d'une vingtaine de professeur.

L'équipe administrative est composée d'une salariée.

L'association dispose de locaux permanents, à la Halle Perret mis à disposition par la ville de Montataire. La ville de Saint Maximin prête également, à notre association des locaux pour nos activités périscolaires.

## **1.3 Principes, règles et méthodes comptables**

### **1.3.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

### **1.3.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.



Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

### **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur cet exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **1.4 Informations relatives au bilan**

### **1.4.1 Actif immobilisé**

#### **1.4.1.1 Tableau des immobilisations corporelles**

Rubriques	Valeur en début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Agencements	2.480	1.278		3.758
Instruments de musique	81.856			81.856
Scène musicale	4.155			4.155
Matériels de bureau et informatiques	10.685	4.799		15.483
<b>TOTAL</b>	<b>99.176</b>	<b>6.077</b>		<b>105.252</b>

#### **1.4.1.2 Tableau des amortissements**



Rubriques	Valeur en début de l'exercice	dotations l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Agencements	2.480	138		2.618
Instruments de musique	80.439	447		80.886
Scène musicale	1.125	1.039		2.164
Matériels informatiques	10.074	1.178		11.252
<b>TOTAL</b>	<b>94.118</b>	<b>2.802</b>		<b>96.920</b>

Comme sur les exercices précédents, les principaux modes et durées d'amortissement sont les suivants :

- Instruments de musique : 1 an
- Matériels de bureau et informatiques : de 3 à 4 ans
- Scène musicale : 4 ans

#### 1.4.2 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	39.642	39.642	
Autres créances et subventions à recevoir	125.983	125.983	
Charges constatées d'avance	962	962	
<b>TOTAL</b>	<b>166.587</b>	<b>166.587</b>	

##### 1.4.2.1 Produits à recevoir

Au 30 juin 2023, les subventions à recevoir se détaillent comme suit :

Conseil Départemental de l'Oise	27.139
Ville de Montataire	85.500
Ville de Nogent sur Oise	1.600
Communauté de communes ACSO	10.100
<b>TOTAL</b>	<b>124.339</b>



### 1.4.3 Valeurs mobilières de placement

L'association ne détient pas de valeurs mobilières de placement. Elle a ouvert un livret A et un compte épargne. Les produits financiers générés par ces comptes sur l'exercice 2022/2023 se sont élevés à 1.732 €.

### 1.4.4 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires	88.461			88.461
Report à nouveau	8.293	9.223		17.516
Réserves statutaires	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>96.754</b>	<b>9.223</b>		<b>105.977</b>

Les mouvements enregistrés sur les fonds propres de l'association au cours de l'exercice 2022/2023 correspondent à l'affectation du résultat 2022, suivant l'assemblée générale du 15 décembre 2022.

### 1.4.5 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Valeur en début de l'exercice	dotations l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Provision pour risques				
Provision pour départ à la retraite	184.011		1.683	182.328
<b>TOTAL</b>	<b>184.011</b>		<b>1.683</b>	<b>182.328</b>

La provision a été calculée selon les dispositions suivantes, à savoir que l'indemnité qui serait à verser correspond à un quart de mois de salaire par année de présence pour une ancienneté inférieure à 10 ans ; l'indemnité étant portée à un tiers de mois de salaire, au-delà de 10 ans d'ancienneté.

### 1.4.6 Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice 2022/2023, l'association n'a pas comptabilisé de fonds dédiés.

### 1.4.7 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	10.465	10.465		
Dettes fiscales et sociales	16.656	16.656		
Produits constatés d'avance et autres dettes	175.000	175.000		
<b>TOTAL</b>	<b>202.121</b>	<b>202.121</b>		

#### 1.4.7.1 Charges à payer

Au 30 juin 2023, les charges à payer forment un total de 10.465 €, et correspondent essentiellement aux factures non parvenues fournisseurs.

#### 1.4.7.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des subventions d'exploitation afférentes au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année civile 2023, imputable à l'exercice 2023/2024, soit :

Conseil Départemental de l'Oise - subvention fonctionnement	6.000
Ville de Montataire	169.000
<b>TOTAL</b>	<b>175.000</b>

## 1.4 Informations relatives au compte de résultat

### 1.4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Nature des produits	Total au 30/06/2022		Total au 30/06/2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Subventions d'exploitation	390.173	70,0%	400.539	70,5%
Cours de musique et locations instruments	95.812	17,2%	97.203	17,1%
Prestations musicales	56.556	10,2%	61.208	10,8%
Autres produits	14.691	2,6%	8.752	1,6%
<b>TOTAL</b>	<b>557.232</b>	<b>100%</b>	<b>567.702</b>	<b>100%</b>



#### **1.4.2 Contributions volontaires – mise à disposition des locaux**

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, car elle ne dispose pas des éléments fiables chiffrés de ces avantages.

L'association bénéficie d'avantages en nature alloués par la Ville de Montataire correspondant à la mise à disposition et à l'entretien des locaux de l'école de musique. Il en est de même, pour les locaux mise à disposition par la Ville de Saint Maximin, dans le cadre du partenariat signé avec cette commune.

#### **1.4.3 Ventilation de l'effectif (personne physique) au 30 juin 2023**

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
employés	26	
	28	

#### **1.4.4 Rémunération des trois principaux cadres dirigeants bénévoles ou non**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun des membres du Conseil d'Administration de l'association n'est rémunéré.

#### **1.4.5 Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires d'audit, pour la mission légale de commissaire aux comptes, comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent à 4.652 € TTC.